

La Drysienne

Lettre aux habitants de Dry



Le bus numérique Centre Val de Loire

En Centre-Val de Loire, le Bus Numérique accompagne les seniors dans l'apprentissage du numérique et le maintien du lien social. Ce projet itinérant, soutenu par la CARSAT, plusieurs organismes sociaux et les Conseils Départementaux, offre un service de proximité innovant pour favoriser le « Bien Vieillir ».

Le mercredi 3 décembre, les habitants de Dry auront l'occasion de profiter du bus numérique pour se familiariser avec les outils numériques. Deux ateliers seront proposés, chacun limité à 12 participants.

Ne manquez pas cette occasion unique de vous familiariser avec les outils numériques et de poser toutes vos questions à des animateurs spécialisés !

Des ateliers pour rester connecté !

Infos pratiques

Mercredi 3 décembre

2 sessions :

- 9h30 - 12h30
- 14h00 - 17h00

Lieu : parking du stade de foot
route de Meung

Inscription et renseignements :

- Tel Mairie : 02 38 45 71 07
- Email : accueil@mairie-dry.fr



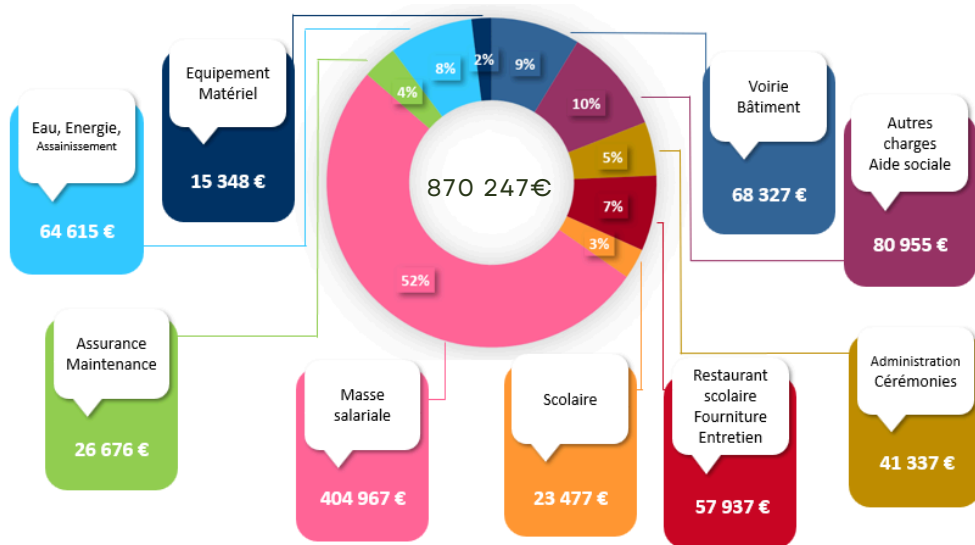
Contact Bus Numérique :

- tel : 07 69 47 39 15
- email : contact45@sas-svp.fr

LE BUDGET DE *Dry*

Compte Administratif 2024

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

Impôts & taxes	521 268 €
Dotations & subventions	375 148 €
Produits de service Redevance périscolaire	92 823 €
Autres produits de gestion courante	58 637 €



1 047 876 €

Principaux investissements en 2024

- Réhabilitation du clocher de l'église pour assurer la sécurité de l'édifice : 49 753 €
- Eclairage public : 33 745 €
Poursuite de sa modernisation avec une technologie LED, plus économe et durable.
- Extérieurs de la gare - travaux paysagers destinés à valoriser le site : 290 219 €
- Rue de la potasserie - solde des aménagements réalisés : 79 609 €
- Remplacement de la main courante autour du terrain de football : 22 748 €
- Création d'un plateau de fitness pour encourager la pratique sportive libre et accessible à tous : 41 575 €
- Agrandissement de l'espace cinéraire : 8 434 €

Principaux projets en 2025

- Eclairage de la seconde moitié du terrain de football afin de permettre une pratique optimale en soirée: 38 186 €
- Remplacement du filet de protection du terrain de football visant à renforcer la sécurité des usagers et à prévenir toute projection de ballon vers la voie publique: 18 000 €
- Poursuite des aménagements autour de la gare : 280 204 €
- Enfouissement des réseaux et voirie de la rue de Villecante : 240 000 €
- Remplacement de la structure de jeu de l'école maternelle : 25 000 €
Ne répondant plus aux normes de sécurité, la structure a été remplacée après consultation du Conseil Municipal des Enfants pour le choix du nouveau modèle.
- Investissement dans une nouvelle tondeuse : 35 000 €



Engazonnement du cimetière

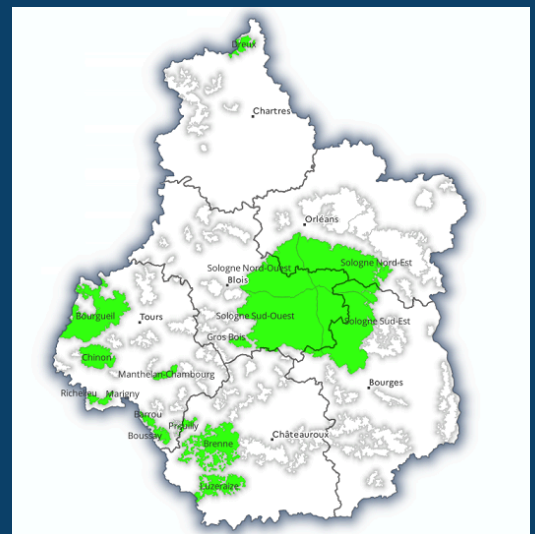
Le projet d'engazonnement du cimetière s'inscrit dans une démarche de gestion différenciée répondant à quatre enjeux majeurs :

- Environnemental : cette solution permet de supprimer le brûlage des mauvaises herbes et de limiter les pollutions liées à l'entretien traditionnel.
- Économique : l'entretien devient plus simple et moins coûteux, grâce à une végétalisation adaptée aux sols pauvres en nutriments et en eau, nécessitant principalement le passage de la tondeuse.
- Écologique : la végétalisation d'un espace sableux favorise la biodiversité locale, avec une zone d'enherbement de 1 560 m² et une zone fleurie de 50 m².
- Social : cet aménagement offre un cadre plus apaisant et respectueux, contribuant à améliorer le confort et la sérénité des visiteurs.

Obligations légales de débroussaillage (OLD)

Le risque d'incendie en région Centre-Val de Loire est nettement inférieur à celui des régions du sud de la France. Il n'en demeure pas moins présent et doit désormais être pris en compte, notamment en lien avec le changement climatique. L'arrêté du 6 février 2024, modifié par l'arrêté du 20 mai 2025, classe certains bois et forêts comme exposés au risque d'incendie. Parmi ces massifs figure notamment le massif de Sologne, réparti sur les départements du Cher (18), du Loir-et-Cher (41) et du Loiret (45).

Le classement de ces massifs entraîne diverses obligations réglementaires pour les départements et communes concernés, notamment la mise en place des OLD. Sur notre commune, seules quelques habitations sont concernées, et les propriétaires ont déjà été informés de ces obligations.



Les principales mesures :

- couper les branches basses des arbres sur une hauteur de 2m
- couper les arbres et arbustes situés à moins de 3 m de la maison
- espacer les arbustes entre eux d'au moins 3m
- couper la végétation basse, hauteur maximale 50 cm

*Pour plus de renseignements,
cf. documentation jointe.*

FONDATION DU PATRIMOINE

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Qui sommes-nous ?

Organisme à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le **premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**. Sa priorité est la sauvegarde du **patrimoine local, non protégé et en péril**, dans toute sa diversité.

La Délégation Centre-Val de Loire est riche de ses 6 départements aux patrimoines d'une grande diversité. Ses 3 salariés et ses 65 bénévoles œuvrent au quotidien pour identifier et préserver le patrimoine bâti et naturel, des petites chapelles aux bâtiments industriels, d'une simple maison de village aux châteaux en passant par les moulins et les lavoirs...



Zoom sur le label : un outil financier

Le label de la Fondation du patrimoine peut être accordé aux **propriétaires privés** pour aider à financer les travaux de restauration. Il reconnaît :

- l'intérêt patrimonial d'un immeuble **bâti ou non-bâti (parcs et jardins), non protégé au titre des monuments historiques**, et situé dans certaines zones.
- la qualité d'un **programme de travaux** (validé par l'architecte des bâtiments de France).



- Octroi d'une aide de la Fondation de 2 % des travaux**
- Avantage fiscal** avec une déduction de 50 % minimum du montant des travaux du revenu imposable
- Mobilisation de mécénat** sous conditions, appel aux dons de particuliers et entreprises

Tout dossier devra être validé avant le début des travaux

Votre contact : joel.courtin@fondation-patrimoine.org
Retrouvez-nous sur : www.fondation-patrimoine.org

ARTICLES D'ÉPOQUE

L'Echo du centre 28 mars 1905

Police correctionnelle. Audience du 24 mars 1905.

Maigret Alfred, 37 ans, journalier, sans domicile fixe; contrebande d'allumettes; 800 francs d'amende.

Briseur Henri, 50 ans, journalier, sans domicile fixe; contrebande d'allumettes, 800 francs d'amende.

Vaillant Henri, 42 ans, journalier, sans domicile fixe; contrebande d'allumettes, 500 francs d'amende.

Pouradier Victor, 25 ans, journalier à Dry; chasse au feu la nuit: 2 mois de prison et 200 francs d'amende.

Demery Jean, 38 ans, journalier, sans domicile fixe; chasse: 2 mois de prison et 200 francs d'amende.

Coulon Henri, 27 ans, cultivateur à Souvigny; chasse: 50 francs d'amende (sursis).

Quentin Germain, 16 ans, domestique à Souvigny; chasse: 50 francs d'amende (sursis).

Lerond François, 37 ans, journalier, sans domicile fixe; chasse: 1 mois de prison et 100 francs d'amende.

La dépêche d'Eure-et-Loir 6 mars 1913

DRY. — *Tragique accident.* — Le 26 février, vers 7 heures du soir, M. Petat, cultivateur à la ferme de la Grand'Maison, près de Dry, conseiller municipal de cette commune, revenait en voiture avec sa femme du marché de Meung, lorsque, au lieu dit la Levée, à 200 mètres de la ferme, il voulut satisfaire un besoin sans descendre de voiture, ni arrêter son cheval.

Un faux pas du cheval le fit culbutter par dessus la voiture et il entraîna dans sa chute sa femme qui le tenait par son veston.

Au même moment, le cheval fit un écart et fut renversé avec la voiture dans le fossé de la route.

Mme Petat, qui n'avait que des contusions, put se relever et s'approcha de son mari qui gisait, inerte, sur la route. M. Petat avait une plaie très profonde au front d'où le sang coulait à flots; il avait en outre la colonne vertébrale cassée.

Il avait été tué sur le coup.



AU PARE D'O



Offrez à votre corps un moment de détente et de soin Sur rendez-vous uniquement

- Drainage lymphatique
- Madérothérapie
- Massage bien-être
- Modelage Kobido
- Réflexologie bien-être

Information sur les soins, tarifs

www.auparedo.fr

Contact

Tel : 06 67 59 03 01

Email : auparedo@gmail.com

Horaires

Lundi - Mardi -
Jeudi - Vendredi
9h - 12h & 14h - 19h

Adresse

36 clos du Huchet
45370 Dry

Nous contacter

tel : 02 38 45 71 07 - Fax : 02 38 45 97 05

Courriel : accueil@mairie-dry.fr - Web : <http://www.mairie-dry.fr> - Facebook : [Mairie De DRY](https://www.facebook.com/Mairie-De-DRY)